

## PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

## NOTE D'INFORMATION N° 0178 / VPR DU 24 AVRIL 2025

## Le Vice-Président de la République a pris part au lancement officiel de l'Académie de la Bonne Gouvernance

Le Vice-Président de la République, M. Tiémoko Meyliet KONÉ, a procédé, ce jeudi 24 avril 2025, à la Fondation Félix HOUPHOUËT-BOIGNY pour la Recherche de la Paix de Yamoussoukro, au lancement officiel de l'Académie de la Bonne Gouvernance et du Leadership Anti-Corruption (ABG-LAC).

Créée à l'initiative de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance, l'ABG-LAC est un centre dédié à la formation et à la promotion des principes de bonne gouvernance, ainsi qu'au développement du leadership anti-corruption au sein du grand public et des professionnels des secteurs public et privé.

Le Vice-Président de la République s'est dit heureux de participer à cette cérémonie qui, pour lui, incarne notre aspiration commune à bâtir une société plus juste, plus transparente et plus responsable.

Il a ensuite indiqué que cette académie vient compléter le dispositif institutionnel et juridique mis en place contre la corruption, conformément à la vision du Président de la République, S.E.M. Alassane OUATTARA, qui, depuis 2011, a fait de la bonne gouvernance un axe fondamental du développement national.

Le Vice-Président de la République a précisé qu'au cœur de ce dispositif, qui s'articule autour de la prévention, de la détection et de la répression des actes de corruption, se trouve la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance, créée en 2013 à l'initiative du Chef de l'État.

Poursuivant, il a cité d'autres piliers de cette architecture institutionnelle contre la corruption que sont l'Inspection Générale d'État, les Inspections sectorielles, la Cour des Comptes et le Pôle Pénal Économique et Financier.

Le Vice-Président Tiémoko Meyliet KONÉ a également cité, dans le même registre, l'adhésion de notre pays au Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (MAEP) et la création de plateformes numériques permettant à toute personne de signaler, de manière anonyme, les actes de corruption et infractions assimilées.

Il s'est réjoui de ce que ce dispositif institutionnel et juridique existant a permis de détecter et réprimer des actes de corruption, et que l'ABG-LAC vient aujourd'hui en complément, pour nous permettre d'aller plus loin, par la formation d'hommes et de femmes responsables, capables de résister aux compromissions et de choisir la voie de l'intégrité.

Pour terminer, il a souligné que la mission de l'ABG-LAC étant de promouvoir une culture citoyenne profondément attachée aux valeurs éthiques, son succès passera par sa capacité à rendre accessibles ses ressources documentaires et ses enseignements à toutes les couches de la société et, en particulier, aux jeunes.

Pour sa part, le Président de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance, M. Épiphane ZORO Bi BALLO, s'est félicité des progrès réalisés par la Côte d'Ivoire dans le classement des pays du monde, en matière de corruption, selon l'ONG Transparency International. Classé 136e sur 180 pays en 2013, notre pays est passé à la 62e place en 2024, a-t-il indiqué.

M. ZORO Bi BALLO a ensuite affiché l'ambition de la Côte d'Ivoire qui est de faire progresser l'indice de perception de la corruption de la Côte d'Ivoire de 40 sur 100 en 2024, à 50 sur 100 à l'horizon 2028.

Poursuivant, il s'est appesanti sur la dimension régionale de l'ABG-LAC qu'il a présenté comme un hub de la formation contre la corruption pour toute l'Afrique de l'Ouest. A cet effet il s'est réjoui de ce que les 100 premiers auditeurs, dont la formation est programmée pour démarrer aussitôt après le lancement, sont issus des 15 pays de la CEDEAO.

Notons que la Présidente du Sénat, Mme Kandia CAMARA, ainsi que plusieurs membres du Gouvernement ivoirien et des Présidents d'Institutions de lutte contre la corruption venant d'Afrique et d'ailleurs ont également pris part à cette cérémonie.

## Pour toute information supplémentaire, prière de contacter :

Appolinaire Assa YAPI

Direction de la Communication / Département Presse et Multimédia

Tél: (+ 225) 27 20 31 45 97 - 05 05 07 71 92

E-Mail: assa.yapi@presidence.ci - servicepresse.pr@presidence.ci